

Avis de concertation préalable du public

Organisation de la concertation préalable

Par délibération du 22 juin 2021, le syndicat mixte BUCOPA a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet de modification n°1 du SCoT prise par arrêté n°A2021-01 le 22 juin 2021.

Objet de la concertation :

La concertation porte sur le projet de modification n°1 du SCoT, qui a pour objet :

- 1- La correction d'erreurs matérielles constatées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs qui nuisent à la compréhension du document.
- 2- La prise en compte des remarques du préfet de l'Ain dans son avis du 30 mars 2017 au regard de la compatibilité avec le PGRI concernant certaines opérations mentionnées dans le SCoT (zone des Batterses à Beynost, ZAE de Pont Rompu et ZAC habitat à Pont-d'Ain).
- 3- L'évolution des prescriptions et préconisations du DOO de manière à inscrire la politique énergétique du territoire en cohérence avec la PPE, en anticipant les alternatives de production nouvelle d'énergie décarbonée. Il s'agira de prévoir notamment dans le SCoT, les conditions que le territoire entend mettre en place pour l'accueil d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération dits EPR sur une extension du site du CNPE du Bugey.
- 4- Ainsi, plus généralement, le renforcement des prescriptions en termes de transition énergétique et environnementale au service du parti d'aménagement choisi et des grands équilibres du territoire.
- 5- La rationalisation et la réorganisation de la stratégie économique foncière pour prendre en compte l'ensemble des modifications ci-dessus et la gestion de la consommation d'espace dans une logique de maintien des grands équilibres du SCoT et du territoire.

Durée de la concertation :

Cette concertation se déroulera sur une période de 3 mois, du 26 novembre 2021 au 26 février 2022 inclus.

Modalités de la concertation :

Conformément à la délibération du 22 juin 2021, le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à concertation selon les modalités suivantes :

- Le dossier de concertation, ainsi que l'ensemble des arrêtés et délibérations, des différents supports de communication, de la documentation et d'information ainsi que des synthèses, des travaux et des forums seront disponibles sous format numérique sur le site internet du syndicat mixte BUCOPA (www.bucopa.fr).
- Le dossier de concertation sera également consultable au format papier, au siège du syndicat mixte BUCOPA et dans les mairies des communes du territoire, selon leurs horaires d'ouverture habituels.

Le public pourra formuler ses observations :

- Par voie électronique, via un formulaire de contact activé sur le site internet du syndicat mixte BUCOPA (www.bucopa.fr).
- Par la mise à disposition d'un cahier d'observations au siège du syndicat mixte BUCOPA.

Deux forums publics seront organisés dans le cadre de la concertation.

Ils permettront de présenter les évolutions envisagées du SCoT au regard des projets d'EDF et des enjeux environnementaux et climatiques à l'échelle du territoire.

Ils se dérouleront :

- Le lundi 29 novembre 2021 à 18h30 à la salle polyvalente de Lagnieu, allée Guy de la Verpillière - 01150 Lagnieu.
- Le mardi 30 novembre 2021 à 18h30 à la salle des mariages, espace associatif de Balan, rue des Ecoles - 01360 Balan.

Un dossier de présentation du contenu de cette procédure est consultable sur le site internet du syndicat mixte BUCOPA.

Bilan de la concertation

Un bilan de la concertation sera établi dans un délai de 3 mois suivant la concertation, et rendra compte des mesures jugées nécessaires pour répondre aux enseignements tirés de la concertation du public.

Ledit bilan sera rendu public sur le site internet du syndicat mixte BUCOPA (www.bucopa.fr).

Pour plus d'informations veuillez prendre contact avec les services du syndicat mixte BUCOPA :

Adresse : 143, rue du Château 01150 Chazey-sur-Ain (siège de la CCPA).

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Tél : 0474619010

Mail : contact@bucopa.fr

Site internet : www.bucopa.fr